

## DNCA INVEST

*Société d'investissement à capital variable*

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg B 125.012  
(le « **Fonds** »)

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES DE DNCA INVEST- EUROSE**

Luxembourg, le 23 Décembre 2020

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'Administration** ») souhaite vous informer d'un changement important relatif au compartiment du Fonds DNCA INVEST- EUROSE (le « **Compartiment** »).

**Les termes non autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (« Prospectus »).**

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la stratégie d'investissement du Compartiment afin d'intégrer une politique d'investissement responsable.

Cette modification entraîne des changements au sein (i) de la stratégie d'investissement, (ii) de la description des catégories d'actifs et contrats financiers et (iii) des risques spécifiques liés au Compartiment (« **Les Changements** »).

(i) La stratégie d'investissement

A partir du 25 janvier 2021, la stratégie d'investissement du Compartiment sera modifiée afin d'intégrer la politique d'investissement responsable ci-dessous, mis en place par la Société de Gestion.

*« En complément de la stratégie précisée, le Compartiment répond également aux critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise et de la contribution à la transition durable basée sur un modèle propriétaire d'analyse extra-financière développé par la Société de Gestion.*

*Il existe un risque que le modèle utilisé à cette fin ne puisse remplir la tâche pour laquelle il a été conçu. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société de Gestion.*

*La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 thèmes : Responsabilité actionnariale, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale et Responsabilité environnementale. Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise. En tout, 25 critères sont notés sur 10 tout comme la note globale Responsabilité d'Entreprise. Par ailleurs, un suivi assidu des controverses vient modérer cette note.*

*La Transition Durable évalue l'exposition en chiffre d'affaires d'une entreprise à des produits ou services contribuant positivement à la Transition Durable. Le modèle distingue 5 thèmes de la Transition Durable : Transition médicale, Transition mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique. Le modèle totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable. La notation des entreprises est réalisée en interne exclusivement et s'appuie sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management.*

*Une stricte politique d'exclusion des armes controversées est appliquée et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.*

*Fondé sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion contribue à protéger la valeur des investissements, l'équipe de gestion a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles le fonds investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue continu avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de la Société de Gestion. Le dialogue avec la direction des entreprises et les visites de sites constituent le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.*

*En ce qui concerne les investissements en obligations d'État, cette classe d'actif est sujette à une analyse extra-financière sur la base de 7 critères :*

- *La gouvernance : État de droit, respect des libertés, qualité des institutions, cadre réglementaire,*
- *Politique : vie démocratique,*
- *Santé : démographie et qualité de vie,*
- *Éducation et formation,*
- *Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,*
- *Climat : risques et politique énergétique,*
- *Écosystèmes : ressources et protection.*

*Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie et font l'objet d'une notation prise en compte dans la décision d'investissement.*

*Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.*

*Le Compartiment est géré en tenant compte des contraintes propres au label ISR français, qui conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial. Le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs exclus. La Société de Gestion a par ailleurs signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR qui ont obtenu un label pour le grand public.*

*La sélection des titres en portefeuille est basée sur les trois étapes suivantes :*

- *Sélection de l'univers d'investissement combinant approches financière et extra-financière en particulier en excluant les émetteurs ayant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise (notation inférieure à 2/10 au sein de l'outil propriétaire) ou exposé à des controverses majeures,*
- *L'allocation au sein des classes d'actifs en fonction de l'environnement d'investissement et l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion,*
- *La sélection de titres basée sur une analyse fondamentale du point de vue de l'actionnaire minoritaire et du créancier, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments. »*

(ii) Description des catégories d'actifs et de contrats financiers

La description des catégories d'actifs et de contrats financiers est également amendé afin de permettre au Compartiment et aux Actionnaires de bénéficier d'un périmètre d'investissement plus large et des opportunités supplémentaires en terme de catégorie d'actifs.

A partir du 25 janvier 2021, la description des catégories d'actifs et de contrats financiers sera modifiée comme surligné ci-dessous :

« Le Compartiment peut à tout moment investir selon les limites suivantes :

- Jusqu'à 100% de son actif total peut être exposé à des produits de taux libellés en Euro, d'émetteurs public ou privé, sans contraintes de notation incluant des émetteurs non notés.
- ~~Au moins~~ Jusqu'à 50% de son actif net, le Compartiment peut être composé ~~de produits de taux~~ titres appartenant à la catégorie « ~~Investment~~ Speculative grade » (c'est-à-dire ayant une notation selon Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalent) ou non notés. La Société de Gestion ne base pas ses décisions d'investissement sur des notations émises par des agences de notation indépendances et procède également à sa propre analyse de risque.
- ~~Jusqu'à 50% de son actif net, la poche taux du Compartiment est composée de titres appartenant à la catégorie « speculative grade » (c'est-à-dire n'appartenant pas à la catégorie « investment grade » ou non notés).~~
- Jusqu'à 5% de son actif net, le Compartiment peut investir dans des titres qualifiés de « distressed » (c'est-à-dire de notation Standard & Poor's inférieure à CCC sur le long terme ou notation équivalente).
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 15% de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS) et des créances hypothécaires (MBS), dont la notation Standard & Poor's est au moins de B- ou de qualité jugée comparable par la Société de Gestion.

En toute hypothèse, le Compartiment n'investira pas dans des titres en défaut au moment de l'investissement ou durant leur détention en portefeuille. Les titres en portefeuille qui viendraient à être dégradés et considérés comme en défaut seraient alors cédés dès que possible dans le meilleur intérêt des actionnaires.

- Jusqu'à 35% de son actif net en actions d'émetteurs de toute capitalisation ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE et libellés en Euro.

L'investissement dans des actions d'émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'Euros n'excèdera pas 5% de l'actif net du Compartiment.

La durée du portefeuille est limitée à 7 ans.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en contingent convertibles bonds (« Coco Bonds »).

La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61 UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'article 41 (1) de la Loi, y compris des ETF, n'excèdera pas 10% de son actif net.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Compartiment peut également investir dans des actions ou instruments financiers dérivés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, obligations « callable », obligations « puttable », warrants, droits qui peuvent être des instruments financiers intégrant des dérivés, à des fins de couverture ou d'exposition des risques de taux et d'actions, sans recherche de surexposition.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés ou des dérivés de gré à gré, tels que, mais de façon non exhaustive, des futures, options, CDS, CDS sur

indices, listés ou de gré à gré, à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux, de crédit, d'intérêt et d'actions, sans recherche de surexposition.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés (tels que, mais non limitativement, des futures ou des swaps) à titre de couverture du risque de change.

*Le Compartiment peut effectuer des dépôts et des emprunts.*

*En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire.*

*Le Compartiment peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille. »*

(iii) Risques spécifiques liés au Compartiment

En conséquence des Changements, les facteurs de risques liés à (i) l'investissement dans des *contingent convertible bonds*, (ii) l'investissement dans des titres spéculatifs, (iii) l'investissement dans des titres OTC et (iv) à l'ESG, ont été intégré au profil de risque du Compartiment conformément à la politique d'investissement révisée.

Il n'y aura pas d'autres modifications de la politique d'investissement du Compartiment. En particulier, les autres caractéristiques du Compartiment demeurent inchangées.

Si vous estimez que la modification mentionnée ci-dessus ne répond plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans frais, jusqu'au 22 janvier 2021, à 12h00 (heure de Luxembourg). La modification susmentionnée prendra effet le 25 janvier 2021.

La modification exposée dans le présent avis sera incluse dans la prochaine mise à jour du Prospectus et des DICI relatifs au Compartiment, documents disponibles gratuitement sur simple demande au siège social du Fonds mentionné ci-dessus.

Notre équipe de vente reste à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant la modification du Compartiment.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration  
**DNCA INVEST**